

De l'importance du maintien de l'enseignement des catégories socio-professionnelles en classe de seconde

Table ronde – Regards d'économistes, de sociologues et de politistes

Yann Renisio

01/12/2018

Bonjour à toutes et à tous,

La consigne étant de faire une intervention de 8 minutes, j'ai décidé de ne parler que d'une seule dimension qui me paraît, en tant que sociologue et sur la base de mes travaux en sociologie de l'éducation et de l'enseignement supérieur, absolument cruciale. Pour la résumer en une phrase : ne pas introduire dans le programme de seconde l'enseignement des catégories socioprofessionnelles (CSP) est une erreur très grave. J'en présente ici les trois raisons principales.

La première raison est que la connaissance des CSP permet aux élèves de seconde d'accéder à une classification raisonnée et éclairante de l'ensemble de la population française âgée de 15 ans ou plus : grossières en 8 catégories, plus précise en 42 catégories et détaillée en près de 500 catégories. Transmettre cette information aux élèves, c'est leur permettre de sortir de leur propre représentation de la société française, produite par une succession d'expériences personnelles.

Pour illustrer ce point, voici l'exemple d'une petite expérience que j'ai menée auprès de deux classes d'étudiants : la première composée d'étudiants de droit d'une faculté prestigieuse, la seconde d'étudiants de sociologie d'une université moins prestigieuse. Après avoir énuméré la liste des professions que regroupaient la catégorie "profession libérale", je leur ai demandé de m'indiquer quelle était, selon eux, la part de cette catégorie dans la population active en emploi française. Les étudiants de droit de la fac prestigieuse l'estimaient entre 20 et 30%, ceux de sociologie de la fac moins prestigieuse entre 10 et 15%, soit du simple au double selon l'établissement et la discipline. Il a été utile je pense de leur indiquer qu'elle est en réalité inférieure à 2 %.

Enseigner les catégories socioprofessionnelles et leurs distributions aux élèves de seconde, c'est donc leur faire accéder à une représentation moins biaisée de la société dans laquelle ils vivent.

La deuxième raison est plus pratique encore : la catégorie socioprofessionnelle permet de prouver que les choix d'orientations scolaire et professionnelle sont fortement contraints par le milieu d'origine. Par exemple, mes travaux sur les différences de profils étudiants fondés sur l'origine sociale en une trentaine de catégories – plutôt que les oppositions binaires classes supérieure/classe populaire, riches/pauvres, diplômés/non diplômés – permet de mettre à jour des goûts et des dégoûts disciplinaires qui ne se limitent pas à l'opposition classes prépa/université, médecine/AES, ou philo/socio. Le milieu d'origine, et pas seulement le genre, influe notamment sur le choix d'orientation entre disciplines littéraires et scientifiques ; le profil social des étudiants en sociologie (proche de celui des étudiants en psychologie) n'est pas le même que celui des étudiants en économie (proche de celui des étudiants de droit et de mathématiques appliquées), etc. La transmission aux étudiants de seconde de ce lien entre catégorie socio-professionnelle des parents et orientation scolaire des enfants est d'autant plus bénéfique que cette réforme des programmes de lycée multiplie les choix d'orientation que doivent faire les élèves et leurs parents. Expliquer aux élèves de seconde que les goûts et dégoûts pour certaines matières a quelque chose à voir avec le milieu d'où ils viennent ne résoudra pas tous

les problèmes, mais ne pas leur transmettre cette réalité objective est à mes yeux un manquement aux missions du système scolaire.

Enfin, et c'est peut-être moins important pour les lycéens, mais une question cruciale pour la sociologie comme discipline scientifique, **la troisième raison** est que la création des catégories socioprofessionnelles a constitué une avancée majeure dans la compréhension des phénomènes sociaux. Le travail de sociologie le plus cité dans le monde, "La Distinction", écrit par le sociologue le plus cité dans le monde, Pierre Bourdieu, n'aurait pas pu faire la démonstration empirique de la plus value de son modèle théorique sans l'existence de cette classification. Ne pas diffuser cet outil d'analyse en classe de seconde, c'est aller dans le sens d'une régression qui menace ma discipline de longue date, et qui influe sur la qualité des données accessibles pour les sociologues. Il est impératif de lutter à tous les niveaux contre l'idée que le salaire, voire le niveau de diplôme, suffisent pour analyser les phénomènes sociaux. La valeur ajoutée de la sociologie dans la production de connaissances scientifique passe par l'accès à des données de qualité, ajustées aux réalités complexes de nos sociétés contemporaines. Enseigner la catégorie socioprofessionnelle à l'ensemble des lycéens d'une classe d'âge constitue ainsi une opportunité incroyable, d'une part pour faire comprendre au grand nombre la pertinence de la sociologie et, d'autre part, l'importance de cet outil pour les sociologues.

Pour résumer, la catégorie socio-professionnelle offre d'abord un outil de lecture raisonné de la société que les élèves pourront opposer aux représentations imposées par leur milieu, les médias, les séries, les discours politiques, les réseaux sociaux... L'enseignement de cet outil d'analyse peut contribuer, ensuite, à ce que les élèves comprennent les logiques à l'œuvre dans le choix des spécialités et options qu'ils doivent opérer en première, et de leurs conséquences pour leurs trajectoires scolaire et professionnelle ultérieures. L'enseignement des catégories socio-professionnelles, enfin, constitue une arme contre la simplification idéologique du monde entre premiers et derniers de cordées : sa transmission à une large part d'une génération contribuera à sa pérennité et à faire prendre conscience de la contribution scientifique des sciences sociales.

Je vous remercie